POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE STATION DES UTILITES



Valeurs limites horaire et journalière pour la protection de la végétation

Communiqué du: 07/11/2018 14h30

Observations: du 07 novembre 2018

Dépassement de la valeur limite horaire pour la protection de la végétation

Sur la commune du Mont Dore, dans le secteur de l'usine de Vale NC, la station située dans la zone dite des "Utilités" a mesuré le 07/11/2018 de fortes concentrations en dioxyde de soufre.

La valeur limite horaire pour la protection de la végétation (570 µg/m3 en moyenne sur 1h), a été dépassée à 14h00, avec une valeur de 576 µg/m3.

Le dépassement de seuil réglementaire a pris fin à 14h30.

Zones concernées	Commune du Mont Dore, Usine VALE- NC, zone dite des utilités	Moyennes <u>quart-horaires</u> des concentrations en <u>SO₂</u> sur le site des Utilités le 07/11/2018
Polluant	dioxyde de soufre (SO ₂)	6 500
Valeur horaire glissante (concentration) - heure d'apparition dépassement(s)	576 μg/m³ le 07/11/2018 à 14h00	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
Valeur horaire glissante (concentration) - heure de disparition dépassement(s)	503 μg/m3 le 07/11/2018 à 14h30	Moyennes <u>horaires glissante sur 15 min</u> des concentrations en <u>SO</u> ₂ sur le site des Utilités le 07/11/2018
Durée dépassement(s) du seuil des 570 μg/m3 en moyenne sur 1h		600 500 400 300 100 100 100 100 100 100 100 100 1
Maximum horaire (concentration - heure)	590 μg/m3 le 07/11/2018 à 14h15	
Moyenne journalière		હજે લુંજે તું જે તું જે તું જે તું જે તું જે તું જે હું જે હું જે હું જે હું જે હું જે તું તું તું જે તું તે
		——Valeur limite horaire pour la protection des ecosystèmes (VLHPE) : 570 μg/m3 en moyenne horaire - ICPE VALE

Conditions météorologiques et circonstances

D'après les données de Météo France (station GORO_USINE), des vents moyens à forts de 4 à 6 m/s et 10 à 12 m/s en rafales, de secteur est (90 degrés) ont été observés sur le site industriel de Vale le 07/11/2018 à partir de 8h00.

Ces conditions correspondent à une dispersion préférentielle d'émissions d'origine industrielle de l'usine d'acide vers la zone dite des "Utilités" du site de Vale.

Valeurs Limites ICPE-VALE pour la Protection de la végétation :

VLHPV - Valeur Limite Horaire pour la Protection de la végétation – ICPE VALE : $570 \mu g/m^3$ de SO_2 en moyenne sur 1h. (à ne pas dépasser plus de 9h/an)

VLJPV - Valeur Limite Journalière pour la Protection de la végétation – ICPE VALE : 230 μg/m³ de SO₂ en moyenne journalière.

Seuils et Valeurs Limites pour la protection de la santé humaine (Directive 2008/50/CE) :

SI - Seuil d'information et de recommandation : 300 μg/m³ de SO₂ en moyenne sur 1h.

SA - Seuil d'alerte : 500 μg/m³ de SO₂ en moyenne sur 3h consécutives.

VLH – Valeur Limite Horaire : 350 μg/m³ de SO₂ en moyenne sur 1h.

(à ne pas dépasser plus de 24 h/an)

VLJ – Valeur Limite Journalière : 125 μ g/m 3 de SO $_2$ en moyenne journalière.

(à ne pas dépasser plus de 3 jours/an)

Le SO₂ en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: www.scalair.nc